

## Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune d'Enghien-les-Bains

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21950210100013

Ville : Enghien les bains

Code Postal : 95880

Groupement de commandes : Non

## Section 2 : Communication

Lien direct aux documents de la consultation :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=921678&orgAcronyme=m1i>

Identifiant interne de la consultation : 9521089ST25-030

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Allet

Adresse mail du contact : Marchepublic@enghien95.fr

## Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : - une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, justifiant ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : - la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements habilitant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public

.Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : - Les principales références (de l'agence qui sera chargée d'exécuter les prestations) auprès de collectivités publiques ou entités privées pour des services similaires réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, le contenu des prestations, le matériel mis en oeuvre, la date et le destinataire. Ces références devront être présentées à l'appui de certificats de capacité du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat précisant les coordonnées téléphoniques d'un interlocuteur représentant le donneur d'ordre - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement au cours des trois dernières années du groupe, ainsi que de l'agence en charge de l'exécution des prestations

Technique d'achat : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 16 octobre 2025 à 10 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Pouvoir Adjudicateur

#### **Section 4 : Identification du marché**

Intitulé du marché : Prestations de propreté urbaines des espaces publics de la Commune

Code CPV principal

Descripteur principal : 90600000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'accord-cadre comprend les prestations suivantes :

- Le nettoyage des espaces publics, le nettoyage des corbeilles et cendriers, le nettoyage des espaces canins, la pré collecte de bacs d'ordures ménagères, de tri sélectif, de verre et de papier et de biodéchets (en cas de mise en place), la gestion de tous types de déchets, la collecte des déchets résiduels du marché, si nécessaire avec leur transport et leur traitement et la collecte et le transport des déchets issus de dépôts sauvages.
- P.S.E. n°1 : Nettoyage de l'intérieur du marché couvert
- P.S.E. n°2 : Désherbage
- P.S.E. n°3 : Nettoyage du parvis de l'Hôtel de Ville et de ses jardins

Lieu principal d'exécution du marché : ENGHEN LES BAINS

Durée du marché (en mois) : 2

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

#### **Section 6 : Informations Complémentaires**

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : -L'accord-cadre prendra effet à compter du 1er novembre et jusqu'au 31 décembre 2025;

- En complément de l'offre de base, les candidats doivent répondre aux prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

P.S.E. n°1 : Nettoyage de l'intérieur du marché couvert

P.S.E. n°2 : Désherbage des zones minéralisées

P.S.E. n°3 : Nettoyage du parvis et des jardins de l'hôtel de ville

A défaut de réponse aux P.S.E, l'offre en solution de base sera déclarée irrégulière

- La présente consultation ne comprend pas de variantes obligatoires. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes facultatives.

Masse salariale : Les candidats sont informés qu'un transfert de contrats de travail est susceptible de s'établir sur la base juridique soit de l'article L. 1224-1 du Code du travail, si les conditions légales sont effectivement réunies, soit

des stipulations de l'accord collectif auquel les entreprises du secteur économique concerné sont soumises. La liste du personnel affecté par le Titulaire en charge des prestations de propreté urbaine est communiquée à l'ensemble des candidats. Les candidats feront leur affaire de l'application éventuelle de ces dispositions. La masse salariale annuelle déclarée est de 583 064 euro(s) (rémunérations brutes - hors charges patronales).

- Critères de jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée sur la base des critères pondérés énoncés ci-après :

- La valeur technique (55%) dont:

Moyens humains et matériels spécifiquement affectés à l'exécution des prestations récurrentes : 40 % répartis comme suit :

-Moyens matériels mis en oeuvre : 15%

-Moyens humains mis en oeuvre : 25 %

Continuité du service : 10%

Procédures de contrôle et d'amélioration du service (5%)

Le prix (40%) dont:

o Prix global et forfaitaire des prestations courantes : 35 %

o Prix unitaires relatifs aux prestations exceptionnelles : 5% reparti comme suit : 2,5% pour le D.Q.E, communiqué et 2,5 % pour le DQE non communiqué

Les mesures relatives au développement durable (5 %).

L'accord cadre est conclu sans minimum et avec le montant maximum, sur la période contractuelle, de 220 000 euro(s) HT

Date d'envoi du présent avis : 01/10/2025

Mots clés: Nettoyage urbain